



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pauvreté

Question au Gouvernement n° 2721

Texte de la question

INEGALITES ET PAUVRETE

M. le président. La parole est à Mme Françoise Imbert, pour le groupe socialiste.

Mme Françoise Imbert. Ma question s'adressait à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Patrick Roy. Et du RMI !

Mme Françoise Imbert. Le baromètre annuel des inégalités et de la pauvreté, le " BIP 40 " du réseau d'alerte sur les inégalités, constate, pour la troisième année consécutive, une aggravation des inégalités et de la pauvreté en France, celles-ci ayant atteint en 2004 le plus haut niveau depuis vingt ans.

La baisse de la statistique mensuelle du chômage, qui concerne les personnes à la recherche d'un emploi à durée indéterminée à temps plein, dissimule mal une progression spectaculaire des autres demandeurs d'emplois. Non seulement le nombre des chômeurs s'est accru, mais ils sont aussi plus nombreux à ne pas être indemnisés et à être radiés des statistiques. Les écarts de taux de chômage entre cadres et ouvriers recommencent à augmenter, tout comme ceux entre jeunes et moins jeunes.

On constate aussi une dégradation sans précédent de la situation du logement, qui pèse lourdement sur les conditions de vie des ménages les plus modestes.

Il y a, enfin, selon le dernier rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale, plus de deux millions d'enfants pauvres en France.

Depuis quatre ans, la politique fiscale et sociale du Gouvernement ne fait qu'aggraver la pauvreté et la précarité. Le Gouvernement va-t-il enfin changer de politique pour plus de justice et de cohésion sociale ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

Mme Catherine Vautrin, *ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité*. Madame la députée, lorsque l'on parle d'inégalités, on parle avant tout de ceux de nos concitoyens qui traversent les plus grosses difficultés. Vous citez des chiffres. Je peux en donner d'autres.

M. Patrick Roy. Citez les chiffres du RMI !

Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité. L'aide alimentaire ne figurait même pas dans la loi de 1998 relative à l'exclusion. La pire année en matière de construction de logements fut l'année 2000, et je pourrais continuer longtemps ! *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

La vraie - je le dis très calmement et très sereinement -, c'est celle de notre capacité à apporter les vraies réponses.

Vendredi, le Premier ministre réunira le Conseil national de lutte contre l'exclusion. *(Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)* C'est le moment privilégié pour travailler avec l'ensemble des associations, toutes ces femmes et tous ces hommes qui oeuvrent sur le terrain au quotidien pour apporter des réponses. L'honneur du Gouvernement est de leur apporter l'accompagnement financier nécessaire.

Concrètement, ce sont 100 000 logements d'urgence pérennisés à l'échéance 2007, de nombreux logements sociaux construits, et un vivier de 50 000 emplois pour l'insertion par l'aide économique.

Il y a ceux qui se complaisent dans les constats, et il y a ceux qui agissent ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2721

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : cohésion sociale et parité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 mai 2006